

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 8 juin 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents madame la conseillère Lyne Perras, messieurs les conseillers Carl Faubert, Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré et Mario Parent, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 32.

26-06-117

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 mai 2026
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1 Autorisation de paiement.
 - 5.1.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses
 - 5.2 Adoption de la grille salariale révisée 2026
 - 5.3 OMH de Saint-Urbain-Premier – Adoption des états financiers 2025
6. Travaux publics
 - 6.1 Embauche d'un étudiant - Été 2026
7. Sécurité publique
 - 7.1 Autorisation de vente VTT Polaris Sport 2003
8. Aménagement et Urbanisme
 - 8.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Vignoble Cortellino
9. Loisirs, Sports, cultures et vie communautaire
 - 9.1 Dépôt du projet de la patinoire couverte dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
 - 9.2 Comité culturel – Autorisation de fermeture de la rue de l'École le 25 juillet 2026
 - 9.3 Appui projet centre récréatif de la Municipalité d'Ormstown
10. Contribution
 - 10.1 Actions Familles
11. Correspondances du mois de mai 2026
12. Varia
13. Suivi des comités
14. Période de questions
15. Clôture et levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

26-06-118

3.1 Séance ordinaire du 11 mai 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Période de questions

5. Administration

5.1 Autorisation de paiement

26-06-119

5.1.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2026 totalisant un montant de 376 816.49 \$ soit adoptée et que les paiements restants d'un montant de 290 666.99 \$ soient autorisés.

ADOPTÉ

26-06-120

5.2 Adoption de la grille salariale révisée 2026

CONSIDÉRANT QUE la Politique de rémunération 2022-2025 est échuë;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie de la grille salariale 2026 le 1^{er} juin 2026, intitulée « Grille salariale révisée »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'adopter la grille salariale 2026 révisée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier tel que déposé.

Que cette grille révisée abroge et remplace la grille adoptée dans la résolution 26-05-102.

ADOPTÉ

26-06-121

5.3 OMH de Saint-Urbain-Premier – Adoption des états financiers 2025

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le rapport financier audité 2025, ayant un surplus de 110.00 \$ selon les normes comptables des organismes sans but lucratif et ayant un déficit de 61 021.00 \$ selon les normes de la SHQ, soit accepté tel que présenté par la firme Chiasson Gauvreau inc.

ADOPTÉ

6. Travaux publics

26-06-122

6.1 Embauche d'un étudiant - Été 2026

CONSIDÉRANT le surcroît de travail pour la saison estivale dans le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la démarche de recrutement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier durant le dernier mois;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Faubert, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'embaucher monsieur Thomas Byette en tant qu'employé des travaux publics à temps partiel pour la saison estivale 2026 au salaire minimum.

ADOPTÉ

7. Sécurité publique

26-06-123

7.1 Autorisation de vente VTT Polaris Sport 2003

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir de l'ancien VTT Polaris Sport 2003 du Service de sécurité incendie puisqu'elle a acheté, en 2022, un nouveau VTT pour les secours hors route;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la publication de la vente sur le site MarketPlace de Facebook;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de monsieur Raphaël Belisle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, à procéder à la vente du VTT à monsieur Raphaël Belisle au montant de 500 \$.

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, à procéder au transfert des immatriculations et à signer tout document relatif à la demande.

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, à émettre un mandat à monsieur Raphaël Belisle l'autorisant à agir au nom de la Municipalité lors de la transaction à la société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉ

8. Aménagement et Urbanisme

26-06-124

8.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Vignoble Cortellino

CONSIDÉRANT QUE la demande adressée à la CPTAQ à l'effet d'obtenir l'autorisation de construire une résidence principale sur un terrain actuellement en friche, ce qui minimise l'impact sur la zone agricole productive;

CONSIDÉRANT QUE la résidence principale actuelle sera transformée en boutique et salle de réception afin de maximiser l'utilisation des infrastructures déjà en place;

- CONSIDÉRANT QUE le lot concerné par la demande est le 6 200 266;
- CONSIDÉRANT QUE le Vignoble Cortellino prévoit atteindre 6 hectares d'exploitation cet année;
- CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté le Vignoble Cortellino permettra ainsi de consolider et optimiser leurs activités, dans le but d'assurer la croissance et la viabilité de l'entreprise, mais aussi d'accroître l'attractivité économique et touristique de la région;
- CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs aux activités agricoles;
- CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 476-24, de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'appuyer la demande de Vignoble Cortellino auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

9. Loisirs, sports, cultures et vie communautaire

26-06-125

9.1 Dépôt du projet de la patinoire couverte dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

- CONSIDÉRANT QUE la patinoire de la Municipalité arrive à la fin de sa vie utile et nécessite une réfection complète;
- CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des besoins, la Municipalité a opté pour une patinoire multisurface couverte afin de permettre un usage de plusieurs surfaces de jeux sur une base annuelle;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer son projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA);
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à donner le mandat des plans concept d'aménagement des installations, une estimation des coûts de construction et d'exploitation et un accompagnement pour la demande d'aide financière à la firme BC2 architecture par la résolution 26-01-015;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les plans concept d'aménagement présentés et autorise le dépôt du projet dans le cadre du PAFIRSPA;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE le conseil municipal de Saint-Urbain-Premier autorise la présentation du projet de la patinoire multisurface couverte au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l’engagement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce de la ministre;

QUE le conseil municipal de Saint-Urbain-Premier désigne madame Julie Roy, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

26-06-126 **9.2 Comité culturel – Autorisation de fermeture de la rue de l’École le 25 juillet 2026**

CONSIDÉRANT l’entente de développement culturel entre le ministère de la Culture du Québec et la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT le spectacle de cirque en plein air proposé par la MRC de Beauharnois-Salaberry au Comité culturel de Saint-Urbain-Premier en collaboration avec Valspec, le samedi 25 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE l’évènement aura lieu devant l’abri-terrasse sur la rue de l’École;

CONSIDÉRANT QU’ il faut permettre l’installation de l’évènement en toute sécurité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent, et résolu à l’unanimité des membres du conseil,

QUE le conseil de la Municipalité autorise la fermeture de la rue de l’École à partir de 14 h de l’intersection rue Ste-Marie jusqu’à l’entrée de la bibliothèque le samedi 25 juillet 2026.

ADOPTÉ

26-06-127 **9.3 Appui projet centre récréatif de la Municipalité d’Ormstown**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Ormstown a élaboré un projet structurant visant à vitaliser la municipalité d’Ormstown et la grande région du sud-ouest de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue au développement des infrastructures récréatives, sportives et de plein air, en plus de favoriser la qualité de vie des citoyennes et citoyens de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Ormstown a l’intention de déposer une demande d’aide financière dans le cadre de l’appel de projets du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE ce projet présente de retombées positives sur le plan social, économique et communautaire pour l’ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet favorisera la collaboration intermunicipale et l’accès accru aux installations pour la population régionale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Urbain-Premier reconnaît la pertinence et l'importance de ce projet pour la région;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE le conseil municipal de Saint-Urbain-Premier appuie officiellement le projet structurant de la Municipalité d'Ormstown déposé dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

QUE le conseil municipal de Saint-Urbain-Premier exprime son soutien à la Municipalité d'Ormstown dans ses démarches auprès du ministère responsable afin d'obtenir l'aide financière requise pour la réalisation du projet;

QUE la présente résolution soit transmise à la Municipalité d'Ormstown afin d'être jointe au dossier de demande d'aide financière.

ADOPTÉ

10. Contribution

26-06-128

10.1 Actions Familles

CONSIDÉRANT les difficultés financières que rencontre Actions Familles dues à une augmentation des coûts liés à leurs activités;

CONSIDÉRANT l'augmentation de 23 % des familles soutenu par Actions familles au niveau des dépannages alimentaires de Moisson seulement en 2024-2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Faubert, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'offrir un appui financier supplémentaire à Actions Familles pour un montant de 300.00 \$.

ADOPTÉ

11. Correspondance du mois de mai 2026

La directrice générale, madame Julie Roy, dépose la liste de la correspondance du conseil pour le mois de mai 2026.

12. Varia

13. Suivi des comités

14. Période de questions

15. Clôture et levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19 h 46.

Lucien Thibault,
Maire

Julie Roy,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Lucien Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.